

Appel à projets Entreprendre ! Edition 2022

Jury Maturation et Entreprendre

Règlement et critères d'éligibilité et d'évaluation

La Fondation AgroParisTech

Depuis 2012, la Fondation AgroParisTech, sous égide de la Fondation ParisTech est ancrée au coeur de l'établissement d'enseignement et recherche AgroParisTech. Au travers de ses initiatives Apprendre !, S'engager ! et Entreprendre !, elle soutient et encourage chacun (étudiants, enseignants-chercheurs, personnels administratifs et alumni AgroParisTech) à imaginer des projets porteurs de solutions pour l'avenir de notre planète.

Ainsi chacun peut faire sa part, avec la tête experte, les pieds sur terre et le coeur chaud.

La Fondation AgroParisTech sème des graines et fertilise le terreau de l'établissement AgroParisTech en accompagnant des projets pour nourrir le monde, assurer la santé de chacun.e et préserver l'environnement à travers trois initiatives :

- Apprendre !
- S'engager !
- Entreprendre !

Vous êtes de la communauté AgroParisTech ? Vous avez un projet entrepreneurial dans les domaines du vivant ou de l'environnement ? Participez à l'Initiative Entreprendre ! de la Fondation AgroParisTech à l'occasion des jurys de l'itinéraire Entrepreneuriat d'AgroParisTech qui vous feront bénéficier de moyens pour vous aider dans votre projet qu'il soit en cours de création (jury Créativité), de maturation (jury Maturation) ou de développement (jury Entreprendre).

Critères d'éligibilité

Type de structure pour les jurys Entreprendre et Maturation

- Le caractère innovant n'est pas obligatoire.
- La taille de l'entreprise n'est pas limitée.
- Le projet doit se situer dans les domaines d'AgroParisTech (Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement).
- Le projet doit se situer dans le cadre des intentions et valeurs de l'établissement et de la Fondation (Protection de l'environnement et de la biodiversité, Nourrir le monde, Santé pour tous) et il peut concerner des filières équitables.
- L'entreprise ne doit pas être créée depuis plus de deux ans (pour le jury Entreprendre).

Critères d'éligibilité spécifiques au Jury Maturation

- Votre projet est porté au sein d'une équipe comprenant au moins un membre de la communauté AgroParisTech : étudiant AgroParisTech ou affilié ou tutoré par l'établissement : ingénieur, master, apprenti, mastère spécialisé, doctorant ; jeune diplômé en statut étudiant entrepreneur tutoré par AgroParisTech ; personnel administratif ou technique ou enseignant-chercheur.

- Vous avez déjà travaillé votre projet entrepreneurial mais il a encore besoin d'être approfondi.
- Votre entreprise n'est pas encore créée.
- Votre projet a besoin de moyens d'accompagnement (financements et compétences) pour poursuivre sa maturation.

Critères d'éligibilité spécifiques au Jury Entreprendre

- Vous avez développé un projet entrepreneurial dans les domaines des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement, vous avez terminé sa phase de pré-maturation et vous en êtes au stade de développement industriel et / ou commercial.
- Si votre entreprise est déjà créée, elle ne devra pas l'avoir été depuis plus de deux ans et / ou avoir obtenu de soutien financier par ailleurs de plus de 100 000 euros.

Devenir lauréat.e.s Maturation c'est bénéficier de la boîte à solutions de la Fondation à savoir :

- Des financements (3 000 euros en moyenne) et un accès à un catalogue d'appels à projets.
- AgroParisTech, AgroParisTech Innovation, la Fondation AgroParisTech et quatre partenaires : Instituts Carnot (Qualiment (transformation, alimentation), 3BCAR (bioénergie, biomolécules et matériaux biosourcés), Plant2Pro (production végétale) et France Futur Elevage (production animale)) sont associés pour proposer aux lauréats – selon les besoins requis et préconisés et les possibilités – un mécénat de compétences scientifiques, techniques, stratégiques, business et / ou managériales, ainsi qu'un appui expérimental.
- La possibilité de collecter des dons via la Fondation (à partir de l'obtention d'un statut juridique).
- Un gage de crédibilité et de légitimité vis-à-vis des autres partenaires.
- De mécénat de compétences grâce aux collaborateurs de nos entreprises partenaires.
- De visibilité.

Devenir lauréat.e.s Entreprendre c'est bénéficier de la boîte à solutions de la Fondation à savoir :

- Des financements (3 000 euros en moyenne) et un accès à un catalogue d'appels à projets.
- L'obtention du Label Entreprendre¹ de la Fondation AgroParisTech sera accordé pour tout projet lauréat ayant terminé sa phase de pré-maturation dans les domaines des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement et ceci sans condition de porteur de projets appartenant à la communauté AgroParisTech.
- AgroParisTech, AgroParisTech Innovation, la Fondation AgroParisTech et quatre partenaires : Instituts Carnot (Qualiment (transformation, alimentation), 3BCAR (bioénergie, biomolécules et matériaux biosourcés), Plant2Pro (production végétale) et France Futur Elevage (production animale)) sont associés pour proposer aux lauréats – selon les besoins requis et préconisés et les possibilités – un

¹ **L'obtention du Label Entreprendre signifie :**

- *la qualification du projet conforme aux intentions et valeurs d'AgroParisTech (« Nourrir le monde, Santé pour tous, Préservation de l'environnement »),*
- *la reconnaissance d'un jury d'experts diversifiés et complémentaires,*
- *l'intégration du projet dans un réseau d'expertises,*
- *l'insertion du projet au sein de l'écosystème entrepreneurial d'AgroParisTech.»*

mécénat de compétences scientifiques, techniques, stratégiques, business et / ou managériales, ainsi qu'un appui expérimental.

- La possibilité de collecter des dons via la Fondation.
- Un gage de crédibilité et de légitimité vis-à-vis des autres partenaires.
- De mécénat de compétences grâce aux collaborateurs de nos entreprises partenaires.
- De visibilité.

Critères d'évaluation et de sélection des projets

L'évaluation du projet se fera selon les critères de sélection suivants

- La qualité de la présentation (supports de qualité et efficace, présentation enthousiasmante et préparation sérieuse).
- Le sujet (réponse à un besoin bien identifié et communiqué, état de l'art bien connu et analysé, sujet et approches innovants, sujet stratégique à fort potentiel sectoriel, engagement social et responsable fort).
- L'équipe (qualité inter-personnelles, écoute, échange, profils complémentaires, rôles bien distribués, envie « contagieuse », réelle approche entrepreneuriale, mixité de l'équipe forte).
- Projet de pré-incubation (bonne perception des risques et des « trous dans la raquette », points clés à travailler durant la pré-incubation listés et définis, sollicitation spontanée des compétences d'accompagnement, objectifs sur points clés décrits et pertinents).

Calendrier de sélection

- Ouverture de dépôt des projets : **26 octobre 2022 sur le lien de la plateforme vianeo (<https://agroparistech.vianeo.com/fr>)**
- Date limite de dépôt des dossiers complets : **mercredi 30 novembre 2022 midi**
- Instruction et sélection finale : **jury oral le jeudi 15 décembre 2022 (le matin pour le jury **Entreprendre et l'après-midi pour les projets en maturation**)**
- Lieu du jury : **AgroParisTech - Campus Agro – 22 place de l'Agronomie, CS 20040, 91123 Palaiseau – Salle B3-43 (bâtiment B 3^{ème} étage)**
- Délibération du jury et diffusion des résultats : **au plus tard le lendemain du jury oral**

Conseils :

- Il est conseillé pour les étudiants de 3^{ème} année ingénieur, master 2, doctorant en fin de thèse de passer d'abord par le jury maturation avant le jury entreprendre.
- Pour les projets pouvant prétendre à un soutien financier, il est encouragé que le membre de la communauté AgroParisTech puisse être associé et participer au capital de l'entreprise et/ou au moins avoir une forte implication dans le projet avec des responsabilités.

Si vous avez une question, écrivez à Catherine Lecomte catherine.lecomte@agroparistech.fr